

VIDE-GRENIER DU COSVGT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je soussigné(e) : NOM Prénom

Adresse :

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- ☐ n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
☐ avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés, conformément à l'article L 310-2 du Code du Commerce et que je peux en fournir la liste exhaustive.

Pièce d'identité : Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐

N°

Forfait de 3 m. linéaire x **5 €** + m. supplémentaire(s) x **2 €** = TOTAL €

Règlement : Chèque ☐ Espèces ☐

Fait à Gueugnon, le Signature

Code pénal, article R321-9

Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'article 321-7 doit comprendre :

1° les nom, prénoms, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite par celle-ci avec l'indication de l'autorité qui l'a établie ;

2° pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;

3° lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à la manifestation, avec les références de la pièce d'identité produite.

VIDE-GRENIER DU COSVGT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je soussigné(e) : NOM Prénom

Adresse :

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- ☐ n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
☐ avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés, conformément à l'article L 310-2 du Code du Commerce et que je peux en fournir la liste exhaustive.

Pièce d'identité : Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐

N°

Forfait de 3 m. linéaire x **5 €** + m. supplémentaire(s) x **2 €** = TOTAL €

Règlement : Chèque ☐ Espèces ☐

Fait à Gueugnon, le Signature

Code pénal, article R321-9

Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'article 321-7 doit comprendre :

1° les nom, prénoms, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite par celle-ci avec l'indication de l'autorité qui l'a établie ;

2° pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;

3° lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à la manifestation, avec les références de la pièce d'identité produite.